

PROCES-VERBAL

**Assemblée Générale
de la MSA ALPES DU NORD
(Isère, Savoie, Haute-Savoie)**

LE 24 NOVEMBRE 2020

En visioconférence

L'An Deux Mille Vingt, le 24 Novembre, se déroule en visioconférence l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 9 H.30 sous la présidence de Mme Françoise THEVENAS. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation. Elle explique que la crise sanitaire nous a obligé à plusieurs reprises à modifier les dates et lieux de cette Assemblée Générale comme elle nous oblige aujourd'hui à tenir cette Assemblée en distanciel plutôt qu'en présentiel. Nous allons cependant ensemble relever ce défi.

Mme THEVENAS remercie tout particulièrement les membres constitutifs de l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord, c'est-à-dire l'ensemble des délégués cantonaux constituant l'Echelon Local de nos 3 départements (Isère - Savoie - Haute-Savoie).

Aujourd'hui, 134 délégués sont présents (35,45 %).

Le quorum étant atteint, Mme THEVENAS constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

Mme THEVENAS présente les personnalités installées à ses côtés :

- M. Thierry GIRARD, 1er Vice – Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord
- Mme Anne GACHET, Présidente de la Commission de la Vie Mutualiste

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement statuer et conformément aux statuts, Mme THEVENAS procède ensuite à la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.

1er collège : Mme Colette VIOLENT
2ème collège : M. Moulay GHEMBAZA
3ème collège : M. Gisèle ELDIN

Le secrétaire de séance est M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

Ces désignations n'ont fait l'objet d'aucune opposition par l'Assemblée Générale.

PRESENTATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE VIRTUELLE

Mme la Présidente, Françoise THEVENAS, présente le fonctionnement de cette Assemblée Générale, qui, se déroule en distanciel et en visioconférence : « il est possible qu'il y ait un décalage pouvant atteindre 20 secondes avant que le son et l'image arrivent sur les écrans des participants, selon votre débit internet je vous rassure cela sera transparent pour vous.

Il est à noter que vous pouvez poser vos questions, tout au long de la matinée, en cliquant sur l'onglet « Q&A ». Selon la nature de votre question, soit une réponse y sera apportée, par écrit et au fil de l'eau, par l'un de nos modérateurs soit nous la traiterons lors de la séquence de réponse aux questions des délégués, en fin d'Assemblée Générale. Cela si le temps nous le permet bien sûr. Dans le cas contraire, une réponse sera apportée par écrit à l'issue de l'assemblée générale.

Je vous rappelle également qu'à plusieurs reprises, vous aurez à voter en ligne en cliquant sur l'onglet « Sondage ». Un mode d'emploi sera affiché à l'écran à chaque temps de vote pour vous guider.

PRESENTATION DU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mme la Présidente, Françoise THEVENAS présente ensuite le déroulement des travaux de cette matinée.

« Nous allons essayer de faire de cette Assemblée Générale un moment le plus vivant possible dans ce contexte particulier que nous impose cette crise du coronavirus.

Cette Assemblée Générale devrait durer 2 h 00. Nous essayerons de la faire de façon dynamique en alternant les intervenants et en vous proposant quelques animations ».

L'Assemblée Générale sera consacrée :

- à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019
- à la présentation des différents rapports, illustrés de séquences animées :
 - Rapport d'activité
 - Quelques mots sur le financement de la MSA Alpes du Nord
 - Présentation des résolutions financières
 - Présentation du trombinoscope du nouveau Conseil d'Administration
 - Rapport Mutualiste
 - Une vidéo sur le lancement du livre blanc au salon de l'agriculture pour vous présenter les ambitions et la stratégie de la MSA
 - Rapport Moral du Conseil d'Administration
 - Vote des rapports présentés
- à la présentation d'une motion
- aux réponses à vos questions

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019

Mme THEVENAS soumet à l'approbation des délégués le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2019 qui a été publié sur le site Internet de la MSA Alpes du Nord dans la rubrique « Etre élus MSA ».

Un mode d'emploi s'affiche à l'écran pour indiquer comment voter en ligne.

La Présidente invite chaque délégué titulaire à procéder au vote pendant qu'une vidéo de rétrospective de l'année 2019 à la MSA est diffusée.

ANIMATION : RETROPSECTIVE 2019 : « UNE ANNEE A LA MSA »

Les votes clôturés, Mme THEVENAS annonce les résultats :

78 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 est approuvé à la majorité par les délégués présents.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

La parole est laissée à M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE PAR M. CHAMPARNAUD

M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, présente le rapport d'activité de la Caisse.

« Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous présenter le rapport d'activité sur la base du diaporama qui caractérise l'activité de la MSA sur l'année 2019 et nous ouvrirons ensuite quelques perspectives pour l'année 2020.

Nous allons d'abord nous intéresser au public pour lequel nous intervenons, le nombre de personnes que cela représente ainsi que l'aspect financier :

En 2019 nous avons dénombré 152 000 adhérents pour la MSA Alpes du Nord, avec comme répartition :

- 76 965 assurés maladie
- 8 590 bénéficiaires des prestations familiales
- 9 950 enfants bénéficiaires
- 94 140 retraités, cela met en évidence le fait que la MSA est avant tout une caisse de retraite

Ainsi qu'une répartition côté cotisants avec :

- 12 130 chefs d'exploitation
- 4 110 employeurs

- 34 740 salariés

La MSA en 2019 a redistribué 461,4 millions d'euros sur ses 3 départements et a assuré le recouvrement de 341,77 millions d'euros en termes de cotisations et différentes contributions.

Il est important que vous ayez en visibilité le fait que pour 100 euros versés ou recouverts, le coût de gestion s'élève par la MSA ADN à 2,9 euros.

Nous allons maintenant évoquer les 4 axes du mandat qui ont guidé notre intervention sur la période de Convention d'Objectifs et de Gestion entre 2015 et 2020. Ces axes ont été déterminés par le Président Jean Jacques Exertier puis repris à partir de début 2019 par la Présidente Françoise THEVENAS :

- 1- Renforcer notre identité auprès des OPA et des grandes entreprises
- 2- Développer l'offre de services sur les territoires
- 3- Donner de l'épaisseur à l'échelon local
- 4- Mettre en place une culture du résultat

Concernant les différentes postures que porte la MSA au service des territoires, des adhérents, et des organisations publiques agricoles, nous pouvons démontrer que nous avons suivi les axes du mandat :

1^{ère} posture : La posture d'opérateur des politiques publiques, qui a été marquée en 2019 essentiellement par :

- Une progression de 53% des bénéficiaires de la prime d'activité
- La mise en œuvre de la nouvelle prestation complémentaire santé solidaire
- Le Passage au prélèvement à la source avec la double mission pour la MSA de réaliser le prélèvement à la source pour ses salariés mais aussi pour ses différents bénéficiaires, notamment des pensions de retraite.
- Et une première expérience en Isère à Saint Marcellin avec l'installation d'une Maison France Services dont la MSA est gestionnaire. C'est un des 11 exemples en France pour le réseau des MSA de mise en œuvre de ce type de service au profit des territoires, des adhérents de la MSA mais aussi des autres bénéficiaires des politiques publiques sur les territoires.

La MSA tient également une posture de partenaire du monde agricole qui s'est caractérisée en 2019, notamment par :

- 391 bénéficiaires de 1,58 millions d'euros de prises en charge de cotisations, avec une enveloppe de prises en charge de cotisations que nous sommes allés négocier à la hausse au niveau national pour tenir compte au mieux des effets des dégâts des orages survenus au cours des mois de juin et juillet ainsi que de l'arrivée précoce de la neige et donc des dégâts qui ont été infligés soit aux récoltes, soit aux productions, soit parfois aux bâtiments agricoles.
- La MSA c'est aussi un partenaire historique du Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission. Nous avons tenu notre engagement de contribution financière.
- Nous avons développé notre offre « tout-en-un » pour les entreprises avec des contacts réguliers et appuyés avec les grandes entreprises de nos territoires, ainsi que les filières.

- Des actions multiples auprès des professionnels en matière de prévention des risques psycho-sociaux, soit pour protéger les salariés, soit pour accompagner la protection des exploitants, soit pour travailler sur des sujets comme les conséquences de la prédation du loup, mais aussi des difficultés rencontrées sur les territoires avec l'usage des produits phyto sanitaires.

Enfin, la MSA développe son activité dans une posture qui est celle d'animateur des territoires, qui nous a amené :

- A participer à tous les congrès des maires sur les différents départements
- A animer des Projections débats en avant première du film « Au nom de la terre », réalisé par Edouard Bergeon.
- A poursuivre notre investissement avec les éleveurs, en matière de prévention des conséquences de la prédation du loup. Nous sommes allés projeter ce film à l'assemblée nationale devant une délégation de sénateurs et de députés.
- Enfin nous avons contribué à la conception puis signé une Charte territoriale avec les familles en Savoie et nous travaillons avec le conseil départemental à l'élaboration d'un schéma unique des solidarités en Savoie.
- Au total : 291 actions ont été réalisées sur les territoires cette année.

Nous allons maintenant nous intéresser à la partie « organisation interne » qui nous a permis de soutenir toutes ces postures d'activités au service des adhérents et des territoires :

- Nous avons développé des outils de management de la production, des méthodes agiles, des outils collaboratifs avec notamment la capacité à dialoguer en visioconférence, ce qui nous permet aujourd'hui de tenir cette Assemblée Générale.
- Nous avons travaillé sur l'organisation de notre gestion des réclamations.
- Nous avons installé et accueilli une plateforme de services au bénéfice des allocataires de la CNAF, par délégation de gestion. Aujourd'hui nous assurons aussi une plateforme au service du « Contact tracing » qui est installée à Grenoble depuis quelques jours.
- Nous avons, au service du réseau du régime général, installé une Task force, qui est un groupe de renfort pour le traitement des prestations familiales dont nous sommes co-pilotes, et à ce titre là nous avons organisé des travaux au sein du réseau et au sein des 4 Task force qui constituent ce dispositif de régulation de la charge et l'amélioration du service qui est rendu à nos adhérents.

Nous allons enfin dresser un bilan de l'année 2020 et nous projeter en direction de l'année 2021, avec en perspective, la déclinaison du projet MSA 2025, qui a été adopté à l'Assemblée Générale de la caisse centrale l'année dernière.

- Vous pouvez aujourd'hui en mesurer la portée, avec l'implication de la MSA au titre du télétravail, à la fois pour assurer notre continuité d'activité : le PCA (le Plan de Continuité d'Activité) mais aussi, pour aider les salariés à concilier vie familiale et vie professionnelle, au titre de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise.
- Bien sûr, l'année 2020, a été marquée par les élections de la MSA avec votre élection, en tant que délégués, ensuite celle du Conseil d'Administration, et bien sûr aussi la MSA a été touchée par la crise sanitaire en France, avec les

conséquences de l'épidémie de covid. Une crise, à la fois économique, sociale, parfois sociétale dans laquelle la MSA joue un rôle d'amortisseur social pour les adhérents les plus touchés, et son rôle de préservation de ses salariés.

- Vous aurez à votre disposition une brochure que nous avons éditée qui permet d'avoir en visibilité toutes les actions de la MSA pendant cette période.
- Et puis l'enjeu, c'est de se diriger vers la négociation de cette prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025, un document majeur fruit de la négociation avec l'Etat. Celui-ci va nous donner les moyens d'actions sur les territoires et nos grandes orientations.
- Enfin, pour être sûr de disposer des meilleurs moyens pour continuer à intervenir dans les territoires, nous développons chacun à notre niveau une stratégie d'influence pour porter les actions de la MSA, avec notamment le livre blanc de la MSA dont vous disposez (et que vous pouvez télécharger sur le site internet). C'est ce qui aujourd'hui nous anime, ainsi que dans les prochains mois pour valoriser auprès de chaque décideur ce que fait déjà la MSA et ce qu'elle veut et peut faire de plus sur les territoires.

Je termine ma présentation par ce diaporama qui donne une vision d'ensemble. Celui-ci démontre bien que les différentes postures de la MSA répondent aux attentes des axes du mandat et bien sûr, la direction que nous prenons avec les pouvoirs publics pour enraciner encore plus la MSA comme un acteur majeur de la protection sociale du monde agricole et de la vie sur les territoires ».

La Présidente remercie Monsieur CHAMPARNAUD pour la présentation de ce rapport d'activité qui retrace bien les nombreuses activités de la MSA Alpes du Nord.

Puis elle invite chaque délégué titulaire à procéder au vote.

Une fois les votes clôturés, Madame THEVENAS annonce les résultats :

93 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Le rapport d'activité 2019 est approuvé à la majorité par les délégués présents.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

Puis, elle donne la parole à M. Thierry GIRARD et M. Alexandre LAFON pour dire quelques mots sur le financement de la MSA.

ANIMATION : « COMMENT EST FINANCEE LA MSA »

La Présidente remercie M. GIRARD et M. LAFON pour leurs explications qui donnent de la lisibilité pour les délégués et aident à mieux comprendre les rouages financiers de la MSA.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Mme THEVENAS donne la parole à M. Alexandre LAFON, Directeur Comptable et Financier, autre acteur indispensable et légitime, pour la lecture des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail.

Ces résolutions ont été adressées à l'ensemble des délégués par mail le 06 Novembre 2020 avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 24 novembre 2020 en visioconférence :

- Constate qu'au bilan au 1er janvier 2019 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :
 - Réserve de Santé Sécurité au Travail : 886 662,80 €
 - Report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 747 926,16 €
 - soit un total de :2 634 588,96 €
- Décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 849 011,75 euros, en affectant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 37 651,05 euros qui, par effet de la présente, est porté à 1 785 577,21 euros.
- Constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
 - Réserve de Santé Sécurité au Travail : 849 011,75 €
 - Report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 785 577,21 €
 - soit un total de : 2 634 588,96 €

Mme la Présidente, Françoise THEVENAS remercie M. LAFON pour cette présentation.

Puis elle soumet ces résolutions financières au vote des délégués :

Une fois les votes clôturés, Madame THEVENAS annonce les résultats :

100 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions

Les résolutions financières 2019 sont approuvées à la majorité par les délégués présents.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

Mme THEVENAS propose maintenant d'aborder la partie Vie Mutualiste, avec pour commencer une présentation du Conseil d'Administration de la MSA avec l'ensemble de ses administrateurs.

ANIMATION : Vidéo trombinoscope du Conseil d'Administration

RAPPORT MUTUALISTE PAR Mme A. GACHET, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE LA VIE MUTUALISTE

Puis Mme THEVENAS donne la parole à Mme Anne GACHET :

« Maintenant que vous avez eu une vue d'ensemble du Conseil d'Administration, je vais donner la parole à Anne Gachet, nouvelle élue au Conseil d'Administration en septembre et qui a été élue Présidente de la Commission Vie Mutualiste.

Anne c'est à toi »

« Mesdames, Messieurs,

Ce rapport mutualiste est le premier qui vous est présenté depuis les élections de Janvier 2020 et la mise en place du nouveau Conseil d'administration de la MSA Alpes du Nord sous la Présidence de Françoise THEVENAS.

Une première année 2020 sous le signe de la crise sanitaire et qui donne à notre réseau d'élus pour sa première année de mandat une note particulière ; aujourd'hui c'est la première fois que nous arrivons à nous retrouver tous ensemble à l'occasion de notre Assemblée Générale.

Une mise en place de notre réseau certes bousculé mais toujours la volonté de l'animer avec comme aujourd'hui l'utilisation de nouveaux outils mis à notre disposition.

Depuis les élections de janvier 2020, avec des moments de grande mobilisation et de communication, nous n'avons pas vraiment eu l'occasion d'en faire le bilan.

Lors de ces élections, 376 délégués titulaires ont été élus.

376 délégués titulaires répartis sur nos 3 départements, nos 12 territoires, avec des cantons plus grands certes, mais une présence territoriale plus diffuse qu'au précédent mandat, avec quasiment aucune zone blanche, mais un travail de représentativité de notre institution à développer encore sur certains secteurs.

Un autre enseignement issu de ces élections : le renouvellement de nos délégués à hauteur de 51%, preuve en est, que la valeur du mutualisme est encore bien présente chez nos adhérents.

Un petit bémol sur la parité de notre réseau avec seulement 118 femmes élues, représentant un peu plus de 31 % des délégués.

Une typologie du délégué très variée avec une fourchette d'âge allant de 26 ans pour le plus jeune à 81 ans pour la plus âgée.

Notre diversité, c'est notre force, et tous rassemblés autour des valeurs mutualistes de la MSA ; les valeurs mutualistes, essence même de notre présence aujourd'hui.

Je vous rappelle que nous sommes un des seuls régimes de protection sociale à avoir la possibilité d'élire nos administrateurs et nous sommes le seul régime de protection sociale à proposer à nos adhérents un guichet unique pour une couverture globale des Salariés et Non Salariés Agricoles.

De part cette spécificité et de notre guichet unique, je crois que nous pouvons l'affirmer bien haut : nous nous devons d'être fiers d'appartenir à la MSA et défendre ce régime si particulier.

Je remercie vivement tous ces délégués élus, prêts à relever le défi d'animer nos territoires ruraux.

Animer les territoires ruraux est une mission de service public confiée à notre institution, et pour mener à bien cette mission, nous devons nous appuyer sur notre réseau d'élus, nous avons besoin de vous.

Alors être délégué en cette période de crise, de confinement, c'est quoi ? C'est être veilleur mais aussi diffuseur d'information.

Être des veilleurs, nous l'avons été depuis le début de la crise en faisant d'autant plus attention à nos adhérents les plus vulnérables : toutes les actions de territoires ont été recensées au niveau national et c'est plus de 200000 personnes au niveau national qui ont pu être accompagnés dans le cadre de l'opération MSA Solidaire.

Parmi les actions menées, 83 % sont des appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise, 11 % concernent des dons de masques, d'équipements médicaux, de tablettes, etc. et 6 % des actions consistent à rendre des services de proximité : courses, démarches administratives, aides au transport, etc.

Cette notion de veille a pris tout son sens également dans le cadre de l'opération des paniers solidaires. En effet, la MSA et la CAF se sont associés pour cette opération. Cette action de solidarité vient en aide à la fois aux agriculteurs en difficulté en raison du confinement, et aux familles aux revenus modestes qui bénéficient ainsi de produits alimentaires frais.

En Isère, ce sont les secteurs de Beaurepaire et Roussillon qui ont vu cette opération se mettre en place.

Etre des veilleurs c'est aussi au quotidien porter attention aux adhérents de son territoire et prendre en compte les problématiques ou questionnement de ces adhérents en les faisant remonter à votre caisse par le biais de votre animateur.

Etre des diffuseurs d'information, nous avons pu le faire depuis le début de cette crise, et notre institution a su prouver sa réactivité à s'adapter et à communiquer autour du maintien de son activité et des aides apportées à ses adhérents.

- Pas moins de 22 mails d'informations hebdomadaires diffusés depuis le 1^{er} confinement
- La mise en place d'une nouvelle Newsletters qui vous est adressée tous les quinze jours par mail
- de nouveaux outils d'animations mis en place pour nous aider à mieux comprendre ce qu'est la MSA et le rôle du délégué
- des « Café des élus » organisés sur chaque territoire nous permettant de faire connaissance avec nos interlocuteurs MSA mais aussi mieux faire connaissance entre nous, virtuellement bien sûr.
- La transmission du BIMSA à tout le réseau de l'échelon local

Bien sûr ce travail ne pourra se faire qu'en bonne collaboration avec les services de notre caisse, et nous avons pu le voir au cours du précédent mandat, cette collaboration porte ses fruits, avec par exemple en 2019, 291 actions sur les territoires, touchant plus de 6000 bénéficiaires de tous régimes, parce que c'est ça aussi pour la MSA, animer les territoires ruraux pour l'ensemble de la population des territoires.

Un nouveau mandat, un nouveau réseau, de nouveaux enjeux... sur les territoires il est important que nous construisions autour du binôme administrateurs référents / présidents de territoires, une véritable dynamique mutualiste territoriale. Derrière ce binôme c'est tous les délégués de chaque territoire qui se doivent d'être les représentants de la MSA et proposer des actions répondants aux attentes de la population.

Ma mission première en tant que présidente de la Commission de la Vie Mutualiste, outre l'animation de cette commission, est de m'assurer que chacun de nos territoires puisse vivre des actions menées par vous, les délégués.

Ces actions sont soit des actions en déclinaison de la politique de la MSA, (plans pluriannuels ASS, SST, nouveautés réglementaires ex. DSN ...) soit des actions issues des préoccupations des adhérents sur les territoires.

Un bel exemple de déclinaison de politique en matière d'Action Sociale par exemple, les concours jeunes portés par la MSA et en 2019 nous avons pu voir deux groupes Alpes du Nord promus au niveau national dans le cadre de l'appel à projets jeunes « Mieux vivre en milieu rural ».

Vous avez d'ailleurs pu découvrir dans le magazine dédié au réseau mutualiste le Bimsa, l'envergure que pouvait prendre de tel projet porté par le dynamisme de la jeunesse de nos territoires. A l'issue de ce rapport, nous aurons la chance de découvrir une vidéo sur ce projet.

Ces actions sont pour nous délégués une véritable reconnaissance de notre implication dans la vie des territoires et démontrent à elles seules l'intérêt et la force de notre guichet unique. Prévention santé, Action Sociale auprès des enfants, des jeunes, des familles des retraités, Prévention au travail, Relation avec

les adhérents, Aides aux aidants, Téléalarme, Prévention seniors, Animation des territoires... autant de thématiques qui viennent enrichir ce bilan 2019.

Vous avez votre place, vous délégués, dans la mise en place de ces actions. Par votre connaissance territoriale de proximité vous êtes des interlocuteurs privilégiés et des acteurs de premier rang.

Acteur également en faisant la promotion de notre guichet unique auprès des influenceurs de votre commune, de votre département, voir régional ou national.

Cette promotion nous l'avons démarrée en février dernier en remettant au Président de la République, le livre blanc de la MSA.

Nous nous devons de continuer cette promotion en Alpes du Nord en allant à la rencontre de nos politiques afin qu'ils comprennent mieux les enjeux de faire perdurer notre régime et qu'ils deviennent ainsi de véritables ambassadeurs de notre institution.

Vous avez votre rôle à jouer aux côtés de notre Présidente dans cette mission. Des rencontres vont être programmées auprès d'acteurs politiques de nos trois départements, des courriers seront adressés à certains Maires de nos territoires dits prioritaires... bien sur nous sommes preneurs de toutes vos propositions pour mener à bien cette « quête ».

Vous le constatez, il s'en passe des événements sur nos territoires ! Notre échelon local vit, il est actif.

Cependant, je suis consciente qu'il y a encore beaucoup à réaliser. C'est tout au long de notre mandat que se construit l'action mutualiste, c'est tout au long de ce mandat que nous avons besoin de vous.

Nouvellement élu ou réélu, vous devez prendre la main sur cette vie mutualiste, vous êtes force de proposition pour construire des actions sur les territoires, avec les Présidents de territoire et tous les délégués, votre animateur Matthieu Payer, les services de la MSA et bien sûr nos partenaires.

L'enjeu au cours de ce mandat est bien de vous mobiliser, vous qui constituez le réseau des délégués et asseoir notre présence sur les territoires d'Alpes du Nord.

Vous avez la capacité à détecter les besoins des adhérents, à agir pour répondre concrètement à leurs attentes et à être réactifs en cas de difficultés.

Vous avez la capacité à mobiliser le plus grand nombre d'adhérents autour des actions que vous engagez.

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous les élus qui s'investissent déjà dans l'animation de nos territoires et la promotion de notre Institution et invite chacun à s'engager pour mettre en place, accompagner et assurer la réussite des actions développées par la MSA et le réseau des délégués.

Je vous remercie de votre attention. »

La Présidente remercie Madame GACHET pour son intervention.

Puis, ce rapport mutualiste est illustré par un focus sur l'action et l'animation des délégués au cœur des territoires.

ANIMATION : Illustration des actions des délégués - Vidéo Festi'Street – Lauréat Jury APJ 2019/2020.

Mme THEVENAS poursuit avec les propos suivants :

« Après avoir mis en lumière l'action des délégués sur les territoires, il nous a semblé nécessaire d'évoquer avec vous les ambitions et la stratégie de la MSA. Nous allons partager ensemble une vidéo extraite du Salon de l'Agriculture 2020 autour du lancement du Livre Blanc de la MSA. »

ANIMATION : Ambition et stratégie de la MSA : Vidéo - lancement du Livre Blanc au salon de l'agriculture.

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme la Présidente, Françoise THEVENAS présente ensuite le rapport moral du Conseil d'Administration.

« Beaucoup de choses ont déjà été dites ou vous ont été présentées. Dans mon rapport moral, je reviendrai évidemment sur certaines d'entre elles mais je dois aussi vous rendre compte de mon action, je veux vous présenter les axes de mon mandat, l'action de la MSA pendant cette période tourmentée et celle des prochains mois.

Lorsque j'ai présenté le rapport moral pour l'année 2018 je vous avais indiqué ma détermination à poursuivre les travaux engagés par notre Président Jean Jacques Exertier et les axes de son mandat que le Directeur Général a rappelé dans le rapport d'activité. C'est ce que nous avons fait avec le Conseil d'Administration, les équipes administratives et vous : nous avons poursuivi notre engagement aux côtés du monde agricole à la fois dans la mise en œuvre des réformes gouvernementales concernant la protection sociale mais aussi sur certains sujets plus spécifiques :

Concernant par exemple les conséquences de la prédation du loup nous avons continué à sensibiliser les décideurs avec notamment la projection du film La montagne en sursis à l'Assemblée Nationale devant un groupe de députés et sénateurs avec lesquels nous avons pu ensuite nous entretenir.

Nous avons également respecté nos engagements de soutien du Fonds d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission, le FAST, avec l'abondement de ce fond par la MSA en attente de la contribution financière d'autres partenaires.

Avec la contribution de l'échelon local nous avons soutenu la sortie du film Au nom de la Terre, engagé des débats avec les spectateurs et partagé avec eux toutes les mesures que nous déployons pour prévenir le risque de suicide dans le monde agricole. Dans ce domaine particulièrement c'est l'action et la vigilance de tous qui renforcent la protection des plus fragiles.

Enfin pour soutenir les agriculteurs en difficulté face aux événements climatiques qui ont émaillé l'année 2019 nous sommes intervenus auprès de la Caisse Centrale pour augmenter les montants de nos enveloppes et ce sont ainsi près de 400 personnes qui ont bénéficié d'un dispositif de prise en charge des cotisations.

Au total ce sont 291 actions qui ont été initiées par la MSA Alpes du Nord sur les territoires en 2019 comme nous l'a rappelé Anne Gachet dans le rapport mutualiste. 2019 a été aussi l'année de la préparation des élections 2020. Et là vous, délégués, étiez nos meilleurs relais.

Nous aurions ainsi dû nous retrouver en mars dans le cadre d'une Assemblée Générale électorale et procéder ensemble à l'élection du Conseil d'Administration. Si l'élection des délégués en février a été marquée par un recul significatif de la participation, cela n'a pas été le cas de l'élection des membres du Conseil d'Administration en septembre et cela malgré un format de vote à distance inédit, dicté par la situation sanitaire du pays. Je vous en remercie très sincèrement.

J'ai été réélue présidente de la MSA Alpes du Nord le 11 septembre 2020. Je me suis engagée à développer notre action selon 3 axes et une méthode :

Le premier Axe : assurer la protection sociale du monde agricole :

En proximité : par le maintien des points d'accueil et le développement de nouvelles solutions d'accueil comme les maisons France Service itinérantes.

Avec efficacité : par la réduction des délais de traitement, la dématérialisation et la personnalisation des contacts. Tout le temps gagné avec les télé-services doit être réinvesti au service de ceux qui nécessitent plus d'attention.

Avec justice : par le respect de l'équilibre entre les trois départements d'Alpes du Nord mais en tenant compte des zones où les personnes ont le plus besoin de soutien.

Le deuxième Axe : être un partenaire à part entière du monde agricole et de ses entreprises :

En participant au Conseil de l'Agriculture Départemental quand il est mis en place et en accentuant nos partenariats avec les Chambres d'Agriculture.

En soutenant les filières et les projets importants en cours comme les Chartes de voisinage, le FAST, la Prédation, les Circuits courts, la Prévention des risques de suicide.

En élargissant la coopération entre OPA au profit des adhérents en difficulté : nous avons une expérimentation en cours avec Groupama.

Enfin le 3ème Axe : renforcer la cohésion des territoires ruraux et la place de la MSA dans le monde rural :

En accompagnant les délégués actifs et mobilisés sur leur canton sur leurs thématiques de prédilection et notamment avec les élus locaux en début de mandat pour présenter l'action de la MSA.

En accompagnant les élus locaux dans la réalisation de leurs projets, notamment pour les personnes âgées et contre l'isolement avec les MARPA.

En suscitant l'émergence des structures de santé coordonnées entre plusieurs professionnels : pour que l'accès aux soins soit plus facile pour tous dans nos territoires.

Une méthode :

Ma méthode sera celle du dialogue et la recherche de consensus entre nous, au sein du Conseil d'Administration, avec les équipes salariées de la MSA et surtout l'association plus forte des délégués élus en février.

Vous êtes notre force sur le terrain et notre légitimité. Je souhaite vous associer bien plus à nos travaux, y compris en interaction avec le Conseil d'Administration et organiser systématiquement votre participation à nos actions de terrain. C'est ainsi que l'échelon local prendra toute son ampleur et sa résonance dans les territoires. Je viendrai, à chaque fois que cela sera possible, à votre rencontre pour construire avec vous la MSA de demain.

C'est certainement cette méthode qui nous permettra de surmonter les enjeux de la crise sanitaire qui bouleverse nos vies actuellement. Impossible de ne pas l'évoquer aujourd'hui : les conséquences de l'épidémie sont multiples : sanitaires, économiques, sociales ... Elle nous place dans une situation de défi collectif où la responsabilité de chacun dans la lutte contre le virus est engagée. La protection sociale joue un rôle majeur dans la lutte contre les conséquences du virus et la MSA s'est impliquée sur tous ses fronts depuis le début de l'année 2020 :

1/ la MSA a assuré dès le début du premier confinement un haut niveau de continuité d'activité alors que nous étions tous contraints de rester à notre domicile. En quelques jours plus de 90% des salariés ont basculé sur un mode de travail à distance qui a permis de maintenir le fonctionnement de la totalité de nos activités à l'exclusion de celles que les pouvoirs publics intimaient de suspendre. Aujourd'hui encore avec l'annonce du re-confinement nous avons pu répondre aux attentes des pouvoirs publics concernant le télétravail tout en maintenant les activités en relation directe avec les adhérents. L'agilité et la réactivité de nos organisations ont été exemplaires.

2/ la MSA a directement contribué à la lutte contre l'épidémie en limitant les déplacements de ses collaborateurs, en mettant à disposition de la réserve sanitaire ses médecins en santé publique et en santé au travail volontaires. Elle participe aujourd'hui à la mission de traçage des contacts en renfort de l'assurance maladie du régime général avec une plateforme installée très récemment sur notre site de Grenoble.

3/ la MSA a pleinement joué son rôle d'amortisseur social en remboursant les indemnités journalières dérogatoires liées au confinement, en assurant le paiement des prestations exceptionnelles en faveur des plus démunis, en mettant en œuvre les mesures de suspension de prélèvement des cotisations pour les entreprises et les agriculteurs.

4/ enfin, la MSA a joué son rôle d'organisme solidaire en procédant à l'appel des personnes isolées pour s'assurer de leur état de santé et les rassurer sur l'évolution de la situation, en mettant en place des opérations d'information pour aider les filières agricoles très durement touchées par le premier confinement, en assurant la distribution de paniers solidaires en faveur des plus démunis sur la base de la production de nos agriculteurs locaux. Ces opérations ont été possibles grâce à la richesse et à la variété de nos partenariats : avec les organisations publiques agricoles, avec les organismes de protection sociale, avec les services de l'Etat et des Conseils Départementaux, avec les grandes entreprises du monde agricoles. Ces partenariats n'ont vu le jour que parce que vous les délégués avez répondu présent à l'appel et je vous en remercie.

La MSA a donc pleinement joué son rôle sur tous ces aspects mais le coût de cette crise est élevé et son impact est renforcé par les mesures unilatéralement prises par les pouvoirs publics concernant les décalages de prélèvement des cotisations.

S'il faut naturellement faciliter le paiement pour les cotisants en difficulté, la généralisation et la systématisation du dispositif sont contre productives :

D'abord parce que vous êtes très nombreux à nous demander le rétablissement des prélèvements : cela occasionne une démarche supplémentaire pour vous et pour les agents de notre caisse qui sont déjà fortement sollicités par l'augmentation des remboursements de soins, des indemnités dérogatoires et des autres mesures gouvernementales de soutien social comme je viens de l'évoquer

Ensuite parce que cette mesure augmente également le déficit du régime déjà malmené par la crise sanitaire en suspendant ses rentrées financières.

C'est pour cette raison que nous avons décidé avec le Conseil d'Administration de vous soumettre une motion demandant à ce que les prélèvements de cotisations soient par principe maintenus et uniquement suspendus pour ceux qui en font la demande.

Vous l'avez compris, si nous souhaitons continuer à être toujours aussi présent au service des territoires il faut que nous en ayons les moyens.

C'est aussi pour cela que nous entrons dans une période de vigilance et d'action pour la MSA :

De vigilance au regard de la négociation de la prochaine Convention d'Objectif et de Gestion avec l'Etat, la COG. Sur la base du projet MSA 2025 construit en 2018 et adopté à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale de juin 2019, du Livre Blanc remis au Président de la République et au premier ministre, le réseau des MSA a fait une proposition de Convention d'Objectif et de Gestion aux services de l'état qui sert en ce moment de base de négociation. L'enjeu crucial est celui du maintien de notre capacité à intervenir sur les territoires, à agir en proximité et de demeurer la protection sociale du dernier kilomètre, pour demeurer là où les autres se sont désengagés.

Cette proposition tient en trois objectifs :

L'Objectif 1 : assurer une protection sociale agricole efficiente avec un niveau de performance accru : nous devons élever nos exigences techniques et notre offre de services au meilleur niveau.

L'Objectif 2 : répondre aux nouveaux enjeux du monde agricole : la MSA a pleinement son rôle à jouer pour accompagner le développement de la souveraineté, la qualité, la compétitivité et la modernité de l'agriculture française.

L'Objectif 3 : consolider notre rôle de relais des services de l'État au plus près des citoyens en maintenant une offre de proximité en territoire.

Nous entrons donc aussi dans une période d'action pour les prochains mois : celle du soutien et de la promotion de notre modèle. Nous devons nous inscrire, tous, dans une stratégie d'influence qui vise à valoriser nos actions, notre présence, notre soutien aux plus démunis, aux plus éloignés des services et du

droit et sensibiliser les élus locaux et nationaux à l'importance que revêt cette intervention de la MSA sur les territoires.

Dans les prochaines semaines il est crucial que nous portions la parole de la MSA auprès de tous les acteurs locaux et nationaux.

C'est ce que nous faisons avec le Conseil d'Administration et l'équipe de Direction.

C'est ce que je vous demande de faire. Nous disposons des éléments avec le Livre Blanc, les chiffres clés, la synthèse des 291 actions de 2019, la liste des actions COVID. Et nous serons bien sûr à vos côtés pour vous épauler dans ces rencontres. C'est comme cela que nous nous construisons un avenir commun au service du monde agricole et rural.

Je vous remercie pour votre attention »

Puis elle invite chaque délégué titulaire à procéder au vote du rapport moral du Conseil d'Administration.

Une fois les votes clôturés, Madame THEVENAS annonce les résultats :

94 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

Le rapport moral 2019 est approuvé à la majorité par les délégués présents.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

PRESENTATION DE LA MOTION

Madame THEVENAS poursuit : « Le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale une motion qui décline un sujet de préoccupation de cette année si particulière.

Aussi, je donne la parole à M. Thierry GIRARD, 1er Vice-Président, pour présenter cette motion qui sera soumise au vote des délégués » :

« Lors de sa séance du 13 novembre 2020, le Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord a pris acte des consignes nationales de report des cotisations pour les exploitants et employeurs de main d'œuvre pour le mois de novembre 2020

Considérant que :

- Ce report implique la suppression de l'ensemble des prélèvements automatiques en cotisations des non-salariés, prélèvements mis en place sur la demande des adhérents,
- Que 55 % des exploitants agricoles ont formulé ce choix sur les territoires Alpes du Nord dans une volonté de simplification et de non-oubli de leurs obligations de paiement,

- Que cette mesure automatique ne prenne pas en compte la réalité vécue localement et le besoin des adhérents et ne constitue qu'un simple report qui va venir alourdir les charges futures et créé une insatisfaction et des contacts supplémentaires des adhérents,
- Que cette mesure risque de mettre en difficulté certains adhérents qui pourraient oublier ou ne pas comprendre le non-prélèvement et qu'ainsi elle dégrade l'image de la MSA dans sa relation avec le cotisant,
- Qu'elle ne prend pas en compte les partenariats et canaux de contact dédiés aux exploitants en situation de difficulté notamment liée à la crise COVID19,
- Qu'elle met en difficulté le recouvrement des cotisations et par là-même le financement de la protection sociale agricole, durement mis à l'épreuve en cette gestion de pandémie ou même la situation des exploitants qui céderaient leur exploitation ou seraient en arrêt de travail durant cette période,

Les membres du Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord déplorent l'application de cette mesure générale qui ne correspond pas aux attendus et besoins de l'agriculture des territoires sans concertation avec les politiques locaux.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent que les prélèvements puissent être uniquement suspendus pour ceux qui en font la demande »

Madame THEVENAS remercie M. GIRARD et soumet cette motion au vote.

Une fois les votes clôturés, Madame THEVENAS annonce les résultats :

96 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

La motion portant sur les consignes nationales de report des cotisations pour les exploitants et employeurs de main d'œuvre pour le mois de novembre est adoptée à la majorité.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES DELEGUES

La Présidente poursuit : « Nous allons maintenant procéder à un temps de réponses aux questions qui ont été posées lors des inscriptions des délégués.

Les agents de direction en charge des domaines concernés liront et apporteront la réponse aux questions posées.

Mesdames, Messieurs, je vous laisse la parole »

Question de M. DETRAZ Claude, 2^{ème} collègue, Savoie :

La MSA et le COVID : « Quel est le nombre d'assurés par canton ayant fait appel à l'aide spéciale lors du 1^{er} confinement et comment en est assuré le suivi ? »
Pour information, cette question concerne l'aide aux entreprises.

Réponse apportée par Fanny Ollivier-Bidilié, Sous directrice des Services aux Entreprises et Prestations Sociales

« Les exploitants et les employeurs de mains d'œuvre agricoles ont bénéficié de mesures de report et d'étalement des cotisations lors du 1^{er} confinement. Ce dispositif et ces mesures étaient générales donc s'appliquaient à l'ensemble des cotisants et la MSA Alpes du Nord a aussi mis en place une adresse mail spécifique pour répondre aux questions qui se posaient et qui a fait état de plus de 300 demandes pour le mois de Mars et du mois de juin 2020. Parallèlement la MSA Alpes du Nord a mis en place les mesures prévues par les pouvoirs publics en matière d'exonération pour les exploitants agricoles et les employeurs de mains d'œuvre qui était signé par la 3^{ème} loi de finance rectificative. Sur nos territoires les demandes d'aide covid pour les exploitants agricoles ont bénéficié à 288 chefs d'exploitations : 124 en Isère, 99 en Savoie et 94 en Haute-Savoie.

Pour rappel cette aide était soit une aide forfaitaire de 2400 euros ou de 1800 euros ou l'application d'une assiette de cotisations spécifique. Les principales filières qui ont demandé à bénéficier de ces aides sont les filières équestres, les filières viticoles et les structures qui ont de l'agro tourisme.

Enfin, pour compléter la réponse, la MSA a accompagné sur le plan santé sécurité au travail d'un point de vue financier 32 entreprises pour les aider à mettre en place les dispositifs de protection des travailleurs face au risque covid : soit les distributeurs de gel hydroalcoolique, les masques, l'achat de matériel supplémentaire, la location de véhicules...cela représente une enveloppe à ce jour de plus de 29 000 euros.

Cette aide est plafonnée à 1000 euros par entreprise et est prolongée sur l'année 2021. L'ensemble des informations sont communiquées régulièrement dans la presse mais sont aussi disponibles sur le site MSA Alpes du Nord ».

Question de ROBERT Jean-François, 1^{er} collègue – Isère

« Vu les regroupements de cantons, les territoires MSA seront-ils modifiés ? Quand et comment organiser des actions souhaitées par les délégués de territoire ? »

Réponse apportée par Marc Masduraud, Sous-directeur, de l'Action Sociale

« La MSA ne prévoit pas de revoir le découpage de ses 12 territoires d'animation et de projets. 2020 et notamment le contexte de la crise sanitaire actuelle n'a pas favorisé la mise en place d'actions sur les territoires. Un recensement des souhaits et propositions des administrateurs peut se faire en contactant directement l'animateur de l'Echelon Local, Mathieu Payer. Celui-ci sera chargé de contacter individuellement tous les délégués en décembre/janvier afin de recenser là aussi les souhaits et propositions. Enfin la Commission de la vie mutualiste de Janvier doit valider un programme d'actions (forum, CLT, animations formation...) »

Question de M. PIAT Laurent, 2^{ème} collègue, Isère

« Comment se fait-il qu'au niveau du traitement des indemnités journalières il arrive parfois d'avoir des délais de paiement très long ? »

Réponse apportée par Pauline Brenier, Sous directrice - Relation Adhèrent

"Le délai moyen de traitement en Alpes du Nord : 12 jours cette semaine, entre 13 et 20 jours en octobre car nous sommes en période de crise sanitaire et recevons un nombre très important d'arrêts de travail. L'objectif fixé par les pouvoirs publics est un délai de traitement moyen de 23 jours, nous avons toujours été bien en dessous sur toute l'année 2020

Quelques dossiers peuvent toutefois être plus longs à régulariser, si l'un au moins des deux éléments fondamentaux manque

- l'arrêt de travail
- les éléments de salaires par l'employeur.

L'absence de ces éléments peut être due à un problème d'adressage (envoi de l'arrêt de travail à la CPAM et non à la MSA), à des déclarations tardives ou incomplètes de l'employeur, à un problème de télédéclaration du professionnel de santé, à des problèmes techniques affectant nos outils... »

Question de M. MANILLIER Laurent, 2ème collègue, Isère

« La MSA, pour cause de crise sanitaire, prévoit-elle une aide exceptionnelle pour les salariés pénalisés par le chômage partiel et pour les privés d'emploi bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, Pensions d'invalidité etc) ? »

Réponse apportée par Marc Masduraud, Sous-directeur, de l'Action Sociale

« Dans un premier temps, la MSA Alpes du Nord a mis en place les dispositifs réglementaires prévus à travers le paiement d'une aide exceptionnelle de solidarité en mai 2020 (1150 bénéficiaires en ADN), d'une aide aux jeunes précaires en juin 2020 (221 bénéficiaires) et d'une prime exceptionnelle de solidarité le 27/11/2020.

Montant des aides : 150 € (plus 100€ par enfant à charge), 200€ pour l'aide aux jeunes précaires.

Montant total versé (sur les 3 aides) : 561 950 €

Ces aides ciblent : les bénéficiaires du RSA, les familles bénéficiaires d'une aide au logement, et les personnes de moins de 25 ans bénéficiaires d'une aide au logement.

Le CASS du 19 novembre a acté un plan exceptionnel de soutien de 400.000 € à destination des personnes les plus touchées par la crise (bénéficiaires du RSA, allocation adultes handicapés, seniors bénéficiant d'un plan aide ...) et relevant du régime agricole : à priori environ 1.600 personnes pour un montant de 250 €. Les versements devraient s'opérer entre décembre et janvier. Bénéficiaires : retraités bénéficiaires d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé, étudiants bénéficiaires de l'aide étudiant" pour la rentrée scolaire 2020, NSA bénéficiaire de la prestation "Aide au remplacement maladie", bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial Enfants en situation de handicap ou malade, (AEEH ou AJPP), adhérents bénéficiaires du rSa Majoré »

Question de M. Patrick EVRARD, 3ème collègue, Savoie

« Jusqu'à quel pourcentage de chiffre d'affaires de revente (activité commerciale) est-on accepté (affilié) à la MSA, Des Centaines d'exploitations font plus de 80% de commerce avec des produits non-issus de leur ferme et bénéficient du régime agricole. On sait tous qu'il y a plus de retraités du monde agricole que d'actifs. Je pose cette question tout simplement pour préserver le régime agricole à ceux qui le méritent, « les vrais agriculteurs ».

Réponse apportée par Fanny Ollivier-Bidilié, Sous directrice des Services aux Entreprises et Prestations Sociales

« Dans le cadre d'activités distinctes dans une même société (agricole et non agricole), c'est l'activité prépondérante (donc "51%" de l'activité sur la base d'un examen objectif de la situation => temps de travail, chiffre d'affaires...) qui détermine le régime d'affiliation MSA ou SSI.

Dans le cas cité, je ne pense pas que nous sommes dans le cas d'activités de prolongement car "non issu" de la ferme.

La situation de l'exploitant est appréciée au moment de l'affiliation : un chef d'exploitation est affilié sur ce statut s'il atteint 1 SMA (Surface Minimale d'assujettissement) qui est variable selon la nature d'activité de l'exploitation et/ou le département ou 1200 heures d'assujettissement. Si un chef est affilié et perçoit des activités non agricoles, les revenus de ces activités non-agricoles sont déclarés dans les DRP et sont soumises à cotisations (si affiliation au RA). Ils contribuent donc au financement des retraites.

Si sa situation évolue, il est tenu de nous le déclarer pour prise en compte et modification éventuelle de son statut »

Plusieurs questions en lien avec la posture de la MSA par rapport à la vaccination Covid-19 lorsqu'elle sera disponible.

Réponse :

La vaccination vise à protéger la population contre des maladies infectieuses qui circulent et qui peuvent avoir des conséquences graves sur la santé.

La MSA est un organisme d'assurance maladie, elle a une politique active pour prévenir la dégradation de la santé de ses adhérents.

Dans le respect des recommandations des autorités sanitaires, la MSA invite ses adhérents à se faire vacciner. Dans le cadre fixé par la loi, la MSA rembourse le vaccin et la vaccination.

Cette manière de faire sera en œuvre pour la mise en place du vaccin contre la Covid.

Mme THEVENAS propose ensuite de répondre aux questions écrites posées par les délégués tout au long de la matinée.

Comme mentionné en introduction, selon la nature de la question, soit une réponse y a été apportée, par écrit et au fil de l'eau, par l'un des modérateurs, soit celle-ci sera traitée lors de cette séquence de réponses aux questions des délégués.

La parole est donnée aux agents de direction.

Les questions pour lesquelles des réponses ont été apportées en séance sont reprises ci-après.

Questions qui concernent le secteur de la santé :

Réponses apportées par Pauline Brenier, Sous directrice - Relation Adhérent

« Quelle est la prise en compte de la maladie de Lyme en tant que maladie professionnelle et quelle est la démarche de la MSA ? A - ton un retour sur le nombre de cas de maladie de Lyme reconnue comme maladie professionnelle en milieu forestier ? »

Réponse :

« La maladie de Lyme est bien reconnue comme une maladie professionnelle par la MSA et par un tableau de reconnaissance des maladies professionnelles qui est le tableau numéro 5 bis du régime agricole, vous pouvez le trouver sur le site de l'INRS.

Un tableau des maladies professionnelles va être composé de 3 parties :

- la description de la maladie et des symptômes de la maladie
 - le délai de prise en charge entre la fin de l'exposition et l'apparition de la maladie
 - la liste des travaux, des tâches qui ont été susceptibles d'exposer à la maladie.
- Pour avoir une reconnaissance de maladie professionnelle, il faut que ces 3 conditions soient remplies.

Si l'une d'entre elles ne l'est pas il est possible d'avoir des voix de recours auprès d'un comité régional.

A ma connaissance, en 2020, au niveau d'Alpes du Nord, nous avons eu une demande et une reconnaissance de maladie professionnelle sur la maladie de Lyme.

La manière dont cela se passe : l'adhérent adresse à la MSA un certificat médical initial adressé par son médecin traitant et une déclaration de maladie professionnelle. Cela engage un process médical avec le médecin conseil et administratif par les services, qui va amener à faire un retour sur la demande de reconnaissance de maladie professionnelle de la part de l'adhérent »

« La MSA est-elle une branche complémentaire ? »

Réponse : « La MSA n'a pas de branche complémentaire. La MSA a une activité appelée « gestion pour compte délégué », (GPCD) c'est une activité qui est gérée pour le « compte de », celle-ci est contractualisée, conventionnée avec des organismes complémentaires, nous traitons pour leur compte les appels de cotisations, la vie du contrat et le remboursement des prestations. Donc c'est principalement avec des organismes complémentaires qui historiquement sont proches de la sphère sociale, tels que Mutualia, Pacifica ou Agrica »

« Combien y a-t-il de médecins du travail en Isère ? Combien suivent-ils d'entreprises et de salariés ? Combien ont-ils réalisé de contrôles inopinés en 2019 ? »

Réponse : « Au niveau du service santé sécurité au travail de la MSA ADN, on a en effectif théorique, c'est à dire l'effectif que l'on souhaite avoir, car nous avons parfois des difficultés de recrutement, notamment sur les profils de médecins, nous cherchons à disposer pour les 3 départements de 6 médecins et 5 infirmiers. Nous avons également 5 préventeurs conseillers en prévention. Sur l'Isère l'effectif que l'on vise est 2 médecins et 2 infirmiers. Aujourd'hui il nous manque un médecin en Isère, nous sommes en cours de recrutement. Ces 2 binômes couvrent l'Isère, avec parfois un appui de la Savoie pour le Nord Isère. Nous estimons qu'un médecin/un infirmier vont suivre ensemble environ 3500 salariés en CDI.

Les médecins n'ont pas fait de contrôles inopinés en 2019, cela n'est pas l'angle de leur travail. Ils vont suivre la santé des travailleurs et vont avoir une fonction de conseil aux salariés et à leurs représentants et conseil à l'employeur, à l'entreprise ou l'exploitant »

Questions relatives aux cotisations :

Réponse apportée par Fanny Ollivier-Bidilié, Sous directrice des Services aux Entreprises et Prestations Sociales

« Quid du courrier reçu hier et la suspension des prélèvements automatiques pour l'échéance de Novembre, celle-ci est annulée d'office »

Réponse :

« Effectivement, l'ensemble des prélèvements opérés sur le mois de Novembre sont annulés d'office. C'est une décision nationale en cohérence avec les décisions prises pour le régime général. Cela fait l'objet du vote de la motion que M. Thierry Girard, 1^{er} Vice-Président vous a exposé tout à l'heure, car cela ne convient pas aux préoccupations du monde agricole aujourd'hui. Les prélèvements sont automatiquement suspendus, néanmoins, pour répondre aux besoins de nos adhérents qui font ce choix de prélèvement par soucis de simplification et pour ne pas prendre de retard dans le paiement des cotisations, la MSA ADN a mis en place un dispositif spécifique permettant le repositionnement de ces prélèvements avec une demande de l'adhérent qui peut nous arriver par mail pour les adhérents qui peuvent l'adresser par mail ou par téléphone. Un lien est fait avec les secteurs qui vont repositionner le prélèvement et informer en retour du prélèvement que l'action a été effectuée. Pour information, les premiers courriers d'information ont été adressés à destination des 5627 adhérents mensualisés en cotisation non-salariés et depuis 7-8 jours nous avons eu plus de 600 demandes par le biais de cette messagerie qui correspond à plus de 1,7 millions d'euros de prélèvements qui vont être repositionnés »

« Comment l'information du maintien automatique des prélèvements sera -t-elle diffusée ? »

Réponse :

« Nous sommes dans l'information de la suppression automatique du prélèvement et de la possibilité offerte aux exploitants pour régler leurs

cotisations. Une information a été transmise aux adhérents mensualisés et une autre information a été transmise aux adhérents prélevés non mensualisés. Cela fait l'objet du courrier qui a été reçu dernièrement. Dans ce courrier, nous informons l'adhérent de la possibilité sur sa demande de remettre en place le prélèvement et nous l'informons sur les autres moyens de règlements qui sont disponibles. L'information sur ce dispositif national et sa déclinaison locale en Alpes du Nord pour venir aider les adhérents, a été transmise très rapidement aux adhérents mais aussi à nos partenaires, les centres comptables, la chambre d'agriculture, les DDT, une communication presse a été effectuée dans la presse agricole. Vous avez dû en tant que délégués recevoir un message d'information spécifique. Ces informations sont disponibles sur le site internet de la MSA et les personnes qui répondent au téléphone ou à l'accueil ont l'ensemble des éléments permettant de donner les informations »

Réponse apportée par Alexandre Lafon concernant quelques questions sur le fil de discussion, portant sur les montants financiers. L'interrogation portait essentiellement sur l'unité « millions » ou « milliards » :

« Cela concerne les deux unités, tout dépend si on se place niveau local ou national et si on se place au niveau du régime agricole ou au niveau du régime général.

Pour ADN, au niveau des cotisations que nous avons perçu sur l'année 2019, il s'agit de 342 millions. Au niveau des prestations (prestations versées ou aides), nous sommes à 461 millions.

Lorsqu'il y a des milliards, c'est lorsque nous sommes au niveau national »

Deux questions relatives à la vaccination antigrippe :

Réponses apportées par Pauline Brenier, Sous directrice - Relation Adhérent

1^{ère} question : « Il y a eu énormément de loupés dans les bons de prises en charge de la vaccination antigrippe, pourrait-il y avoir un système qui soit plus sûr ? »

Réponse :

« A ma connaissance, je n'ai pas eu de remontée sur un dysfonctionnement majeur au niveau de l'envoi de la campagne de vaccination antigrippe, c'est un système qui fonctionne annuellement avec un requêtage dans les bases pour identifier les personnes fragiles et ensuite l'envoi du courrier. Je suis preneuse des éléments sur ces dysfonctionnements significatifs sur la campagne de vaccination antigrippe »

2^{ème} question : « Il y a des actions faites par des entreprises en région Parisienne volontaires sur les campagnes antigrippes pour les salariés alors que nous en Savoie on manque de vaccins pour des personnes identifiées comme vulnérables »

Réponse :

« Nous avons eu comme consigne (au niveau National) de ne pas engager ou promouvoir des actions pour la promotion des actions de vaccination antigrippe

dans les entreprises (de la rentrée jusqu'au 30 Novembre) parce qu'il y avait un risque de rupture. La MSA s'est donc positionnée sur le fait de ne pas promouvoir des actions de promotion en entreprises des vaccins antigrippe pour laisser la vaccination prioritairement aux personnels vulnérables »

Une question sur le nombre de malades et du coût induit

Réponse apportée par Pauline Brenier, Sous directrice - Relation Adhérent

« A ce stade et par rapport au déficit prévu par rapport à la crise sanitaire, nous n'avons pas de chiffres consolidés et la crise sanitaire est encore en cours. Aujourd'hui, nous n'avons pas le nombre de malades et nous ne connaissons pas non plus le coût que cela induit pour la MSA, il est encore trop tôt. La crise sanitaire est encore en cours dans nos départements. La MSA n'est pas en mesure de donner des chiffres aujourd'hui »

« En plus du télétravail, quel sont les impacts du Covid ? »

Réponse apportée par Pauline Brenier, Sous directrice - Relation Adhérent

« Il y a des charges induites à la hausse, notamment pour toutes les mesures liées aux cotisations qui entraînent un travail important de la part des services. Il y a également un nombre important d'arrêts de travail, soit pour l'isolement pour maladie soit car ce sont des personnes vulnérables, cela implique des charges importantes au niveau des services.

Nous avons dû également adapter les modalités d'accueil, avec des protocoles sanitaires drastiques, que ce soit pour l'accueil ordinaire de la MSA mais aussi tout ce qui est visites médicales pour lesquelles la distance et les plexiglass ne peuvent pas être des options (déploiement de la télé convocation, de la téléconsultation)

A l'inverse, il y a eu des sous-charges sur le 1^{er} confinement, liées au fait que les personnes sont beaucoup moins aller se faire soigner, donc moins de demandes de remboursements de soins »

« La lutte contre toutes les formes de discriminations sociales est-elle un sujet pour la MSA ? »

Réponse apportée par Marc Masduraud, Sous-directeur, de l'Action Sociale

« Oui, sur plusieurs axes :

- L'axe ressources humaines : c'est un point très fort pour la MSA. Les RH mènent une politique très avancée sur ce sujet, avec dernièrement la participation de la MSA aux « Duo days » qui consiste à accueillir une personne en situation de handicap pour partager le quotidien d'un salarié de la MSA.
- L'Action sociale de la MSA mène une forme d'action très forte sur ce sujet, alors, nous ne sommes pas sur la discrimination sociale mais plutôt sur l'insertion sociale. C'est-à-dire faire en sorte que des personnes puissent s'intégrer le mieux possible dans la société. Plusieurs actions, notamment

auprès des personnes en recherche d'emploi, en insertion, au niveau du handicap, nous avons une cellule de maintien dans l'emploi qui est aussi très active.

- Dernier axe, à travers l'association Répît Bulle d'Air, l'aide aux aidants, le financement qui permet à des personnes isolées, aidantes, de pouvoir se faire remplacer et de s'intégrer socialement.
- La MSA finance également des projets de partenaires sur les territoires »

« Au vu du Covid, la MSA ne pourrait-elle pas rendre le service retraite accessible, surtout pour les dossiers complexes ? »

Réponse apportée par Fanny Ollivier-Bidilié, Sous directrice des Services aux Entreprises et Prestations Sociales.

« Comme cela a été expliqué dans le rapport d'activité, les personnes de la MSA et notamment le service retraite sont en activité. Les services traitent les dossiers. En termes de posture, lorsqu'un adhérent rencontre une difficulté il est mentionné un dossier retraite. La MSA reste joignable, disponible, en privilégiant la communication qui ne met pas en relation physique. Donc par téléphone, par l'envoi de messages et des rendez-vous téléphoniques peuvent être assurés pour les dossiers complexes.

Néanmoins, lorsque le rendez-vous physique est indispensable, la MSA reste ouverte uniquement sur prise de rendez-vous »

CONCLUSION PAR MME THEVENAS

Au terme de cette Assemblée Générale, Mme THEVENAS, Présidente de la MSA Alpes du Nord, conclut comme suit :

« Il m'appartient donc de conclure notre Assemblée Générale qui cette année, s'est déroulée dans un contexte particulier compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons.

Toutefois, je tiens à vous remercier en mon nom et celui du Conseil d'Administration chaleureusement pour votre participation, votre écoute et espère vous retrouver, physiquement, si la situation sanitaire le permet, lors des réunions de territoire organisées prochainement.

Je souhaite également remercier tous les salariés de notre MSA qui se sont mobilisés de manière exemplaire pour apporter le meilleur service en situation pour le moins compliquée et inédite depuis le mois de mars.

Je voudrais apporter des remerciements appuyés à l'équipe de direction élargie à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de ce temps fort, inédit, lui aussi dans sa réalisation.

Prenez soin de vous et de vos proches,
A très bientôt. »

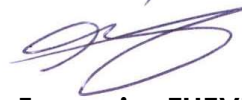
Mme Françoise THEVENAS déclare l'Assemblée Générale close à 11 H.30.

Le secrétaire de séance,



Fabien CHAMPARNAUD

La Présidente,



Françoise THEVENAS